Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FIXED INCOME

AXA World Funds - Universal Inflation Bonds

Un compartiment de AXA World Funds SICAV

Classe d'actions : AXA World Funds - Universal Inflation Bonds I (Hedged) Capitalisation GBP (ISIN : LU0800576448)

Ce compartiment est géré par AXA Funds Management S.A., filiale de AXA IM Groupe

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du Compartiment vise à générer des revenus et une croissance du capital en investissant dans des obligations indexées sur l'inflation à moyen terme.

Politique d'investissement

Le Compartiment est géré de manière active afin de saisir les opportunités des marchés des obligations indexées sur l'inflation. Les décisions de placement suivantes sont prises après une analyse approfondie des facteurs macroéconomiques et de l'évolution des marchés au niveau mondial :

- positionnement sur la courbe de rendement indexée sur l'inflation (la courbe de rendement illustre le rapport entre l'échéance et le rendement indexé sur l'inflation)
- gestion de la duration pour les obligations indexées sur l'inflation (la duration mesure, en nombre d'années, la sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt)
- positionnement en fonction des prévisions d'inflation
- allocation géographique

Le Compartiment investit :

- à tout moment au moins deux tiers de ses actifs dans des obligations indexées sur l'inflation émises par des gouvernements, des entreprises ou des organismes publics opérant à l'international cherchant à bénéficier de la nouvelle croissance des économies émergentes à travers une approche diversifiée
- jusqu'à un tiers de ses actifs dans d'autres titres de créance de qualité « investment grade » ou inférieure à « investment grade » non indexés sur l'inflation
- jusqu'à un tiers de ses actifs dans des instruments du marché monétaire

Le compartiment peut investir jusqu'à 90% de son actif net dans des titres de qualité « investment grade ».

Les obligations « investment grade » seront notées au minimum BBB- par Standard & Poor's ou seront assorties d'une note de crédit équivalente attribuée par Moody's ou Fitch, ou, dans le cas où elles ne seraient pas notées, elles seront présumées être d'une qualité similaire par le gestionnaire d'investissement. Les obligations spéculatives seront assorties d'une note se situant entre BB+ et B- attribuée par Standard & Poor's ou d'une note équivalente attribuée par Moody's ou Fitch, ou, dans le cas où elles ne seraient pas notées, elles seront présumées être d'une qualité similaire par le gestionnaire d'investissement. Les obligations dont la note de crédit est abaissée en deçà de B- par Standard & Poor's ou en deçà d'une note de crédit équivalente par Moody's ou Fitch, ou en l'absence de notation, dont la note de crédit est réputée être de qualité similaire par le gestionnaire d'investissement, seront vendues dans un délai de six mois. Dans le cas où un même titre se verrait attribuer deux notes de crédit différentes par deux agences de notation, seule la note de crédit la plus faible sera prise en compte. Dans le cas où un même titre se verrait attribuer plus de deux notations de crédit différentes, la deuxième note de crédit la plus élevée sera prise en compte.

La sélection des instruments de crédit ne repose pas exclusivement et mécaniquement sur leur notation de crédit rendue publique, mais également sur une analyse indépendante des risques de crédit et des risques de marché. Les décisions d'achat ou de vente d'actifs sont prises sur la base de critères complémentaires définis par le gestionnaire d'investissement.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de ses actifs dans des emprunts d'État.

Dans la limite de 200% de son actif net, le Compartiment peut utiliser des investissements directs et/ou des produits dérivés, en particulier des Swaps d'inflation, des Contrats de change à terme ou des Swaps de défaut de crédit, pour atteindre son objectif d'investissement. Des instruments dérivés peuvent également être utilisés à des fins de couverture.

La Classe d'actions vise à couvrir le risque de change découlant de l'écart entre la devise de référence du compartiment et la devise de cette Classe d'actions en utilisant des instruments dérivés tout en conservant la politique d'investissement décrite ci-dessus.

Politique de distribution

Pour les classes d'actions Capitalisation (Cap), le dividende est réinvesti.

Devise du compartiment

La devise de référence du Compartiment est le US Dollar.

Horizon d'investissement

Ce Compartiment peut ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant 3 ans.

Traitement des demandes de souscription et de rachat

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert tout Jour de Valorisation au plus tard à 15h00 (heure du Luxembourg). Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur Liquidative calculée ce même Jour de Valorisation. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des Conseillers Financiers ou des distributeurs.

La Valeur Liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

Investissement minimum initial: 5 000 000 USD, ou l'équivalent dans la devise de la Classe d'actions concernée.

Investissement minimum subséquent : 1 000 000 USD, ou l'équivalent dans la devise de la Classe d'actions concernée.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

La catégorie de risque est calculée sur la base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du Compartiment.
La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps.
La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Le Compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui sont sujets à des variations, ce qui peut engendrer des gains ou des pertes.

Risques additionnels

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par le Compartiment ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la Valeur liquidative.

Risque de liquidité : risque de faible niveau de liquidité dans certaines conditions de marché pouvant conduire le Compartiment à faire face à des difficultés de valorisation, d'achat ou de vente de tout ou partie de ses actifs et ayant un impact potentiel sur sa valeur liquidative.

Risque opérationnel : risque que les processus opérationnels, incluant ceux liés à la conservation des actifs, puissent échouer, ce qui engendrerait des pertes.

Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du Compartiment, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Impact des techniques telles que les produits dérivés : certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque légal, le

FIXED INCOME

AXA World Funds - Universal Inflation Bonds

risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents.

L'utilisation de telles stratégies peut également induire un effet de levier, qui peut accroître l'effet des mouvements du marché sur le Compartiment et engendrer un risque de pertes importantes.

Risque géopolitique : les investissements dans des titres émis ou cotés dans différents pays peuvent impliquer l'application de normes et de réglementations différentes. Ces investissements peuvent être affectés par l'évolution des taux de change, des lois ou restrictions applicables à ces investissements, de la réglementation sur le contrôle des changes ou de la volatilité des cours.

Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,65 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer ; vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants se basent sur les dépenses encourues pendant la période de douze mois close fin décembre 2017. Ils sont ajustés en fonction des modifications budgétaires mises en place pour 2017. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de performance
- les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Compartiment lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « Frais » du prospectus, disponible sur le site www.axa-im.com.

Performances passées

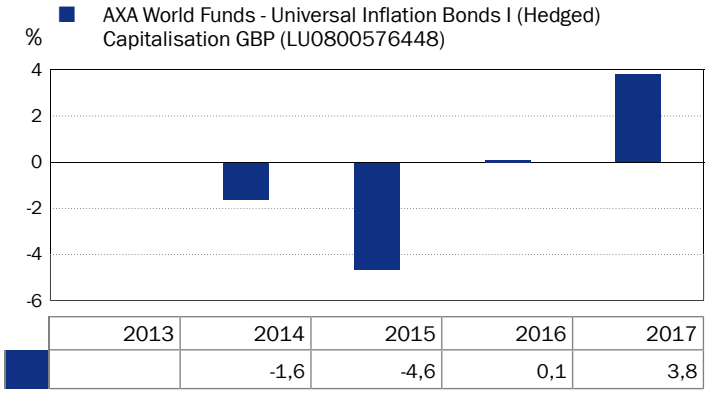

	2013	2014	2015	2016	2017
		-1,6	-4,6	0,1	3,8

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée / de sortie sont exclus du calcul.

Le Compartiment a été lancé le 17/07/2012 et la classe d'actions en 2013.

Les performances passées ont été calculées en GBP et sont exprimées en pourcentage d'évolution de la Valeur liquidative du Compartiment à la fin de chaque année.

Informations pratiques

Dépositaire : State Street Bank Luxembourg S.C.A. 49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Autres informations : de plus amples informations sur ce Compartiment, telles que le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenues gratuitement en anglais, allemand, français, espagnol et italien auprès de la Société de gestion du Compartiment, de l'agent administratif central, des distributeurs du Compartiment, ou en ligne sur www.axa-im.com.

D'autres classes d'actifs sont disponibles pour ce Compartiment. Pour plus d'informations sur les autres classes d'actions, veuillez consulter le prospectus, disponible sur www.axa-im.com.

Le détail de la politique de rémunération actualisée de la société est publié en ligne à l'adresse https://www.axa-im.com/en/remuneration. Cette politique inclut la description de la manière dont les rémunérations et avantages sont octroyés aux salariés, et des informations sur le comité de rémunération. La société en fournira gratuitement un exemplaire imprimé sur demande.

Publication de la Valeur liquidative : la Valeur liquidative par action est disponible sur www.axa-im.com ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

Législation fiscale : le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. En fonction de votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur vos investissements. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un Conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité : AXA Funds Management S.A. ne peut être tenu responsable que sur la base d'informations contenues dans ce document qui s'avéreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Transfert entre Compartiments : les actionnaires peuvent souscrire à toute classe d'actions de tout Compartiment à convertir en classes d'actions de tout autre Compartiment, sous réserve que les conditions d'accès à la classe, au type ou sous-type d'actifs cible soient remplies à l'égard de ce Compartiment, sur la base de leur Valeur liquidative respective calculée le Jour de Valorisation suivant la réception de la demande de conversion.

Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés à l'actionnaire, tel qu'indiqué dans le prospectus.

Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre Compartiments, disponible sur www.axa-im.com.